

Plan d'études pour la passerelle

Complément au Master of Science in Chemistry

à l'adresse des étudiant-es en possession
d'un BSc en chimie d'une HES suisse

Accepté par la Faculté des sciences le 26 septembre 2012
Version révisée du 26 mai 2014

Annexe au chapitre 2.5.2 au plan d'études du MSc in Chemistry

[Version 2012, paquets de validation : CMSc-CH.0003]

Pour les possesseurs d'un BSc en chimie d'une HES suisse, un programme d'études complémentaires correspondant à 30 points ECTS est requis pour l'obtention du **Master of Science in Chemistry, Université de Fribourg (MSc)**.

Il ou elle est autorisé-e de commencer les études de MSc en parallèle avec l'accomplissement du programme d'études complémentaire. Par contre, l'octroi du diplôme de Master et l'attestation des crédits correspondants n'est possible qu'une fois les 30 crédits ECTS du complément acquis. Durant cette phase, l'étudiant-e sera immatriculé à l'Université en voies d'études « MSc in Chemistry » et « Complément au MSc en chimie ».

Semestre d'automne

Code	Unités d'enseignement obligatoires	h. tot.	ECTS
CH.3212	Stéréochimie organique (avec exercices)	28	3
CH.2322	Thermodynamique statistique (avec exercices)	28	3
CH.3112	Méthodes de calcul en chimie (cours avec TP)	70	4
CH.3332	Structure électronique et spectroscopie (avec exercices)	28	3
			13

Semestre de printemps

Code	Unités d'enseignement obligatoires	h. tot.	ECTS
CH.2017	Chimie de tous les jours *	14	2
CH.2342	Introduction à la mécanique quantique (avec exercices)	28	3
CH.3222	Mécanismes réactionnels (avec exercices)	28	2.5
CH.3322	Molécules et lumière (avec exercices)	14	1.5
CH.3142	Métaux d et f (avec exercices)	28	3
			12

Code	Unités d'enseignement à choix (5 ECTS) **	Semestre	h. tot.	ECTS
CH.2212	Méthodes synthétiques (cours)	SA	42	3
CH.2222	Méthodes synthétiques (exercices)	SA	14	2
CH.3350	Modélisation moléculaire (cours)	SP	28	2
CH.3372	Modélisation moléculaire (travaux pratiques)	SP	56	3

* Avec l'accord du conseiller d'études, cette UE peut être remplacée par une autre

** CH.2212 + CH.2222 ou CH.3350 + CH.3372 ne peuvent être pris séparément

Ce programme complémentaire de 30 points ECTS est considéré comme un paquet de validation au sens de l'art. 18, al. 3 du *Règlement du 2 février 2004 pour l'obtention des Bachelor of Science et des Master of Science* de la Faculté des sciences.